

## Informations sur SwissGAP et Suisse Garantie

**Le standard SwissGAP est le fondement des certifications de production et est important pour le lancement de différentes marques comme "Suisse Garantie" ou le label "de la région". Avec la version 6.0 de GLOBALG.A.P, les bases élaborées par GLOBALG.A.P. doivent à nouveau être "intégrées" dans la version SwissGAP en vigueur chez nous. Le secrétariat central collabore pour ce faire avec l'organisme de certification ProCert et informera sur l'état des travaux en été.**

### Révision de la norme chez GLOBALG.A.P.

L'organisation internationale GLOBALG.A.P. a publié en septembre 2022 une révision complète des directives. Nous avons maintenant également adapté les documents de SwissGAP et, avec le soutien de ProCert, nous avons à nouveau suivi la procédure de benchmarking. Malheureusement, ce processus a subi des retards inattendus de la part de GLOBALG.A.P., de sorte que nous ne pouvons attendre que ces jours-ci la reconnaissance définitive comme norme équivalente avec la version 6.0 de GLOBALG.A.P..

Le calendrier initial prévoyait une clôture de la procédure fin novembre 2023, de sorte que nous aurions pu vous servir avec la nouvelle version de SwissGAP en décembre 2023. Nous partons maintenant du principe que nous pourrions vous faire parvenir les nouveaux documents d'ici la mi-mars. En conséquence, et en accord avec GLOBALG.A.P., nous avons reporté la mise en œuvre obligatoire de la nouvelle assurance du 1er avril au 1er juin 2024.

Les exploitations qui seront contrôlées avant le 1er juin 2024 seront encore contrôlées selon l'ancienne directive.

Afin de vous préparer au mieux aux changements de la nouvelle version, nous allons préparer un aperçu dans lequel nous résumerons les changements (nouveaux points, points supprimés et points avec un niveau plus élevé) et donnerons des infos claires sur ce qui doit être fait (par exemple quelle aide à la mise en œuvre est nécessaire pour tel ou tel point).

Dans le cadre de la révision des directives, la documentation de mise en œuvre sera généralement révisée et complétée si nécessaire. Cette documentation devrait également être prête à la mi-mars.

Points clés de la révision :

- Moins de points de contrôle dans l'ensemble grâce à la suppression de thèmes/exigences qui ne sont pas pertinents pour l'horticulture ornementale.
- Structure thématique clairement définie
- Aspects environnementaux : Augmentation des points de contrôle relatifs à la production qui respecte les ressources (en nombre et en exigences qualitatives).

## Suisse Garantie

Aucun changement n'est actuellement prévu chez Suisse Garantie. Après la révision du standard, la certification SwissGAP restera la condition de base pour l'obtention de Suisse Garantie dans le domaine de l'horticulture.

En ce qui concerne Suisse Garantie, des irrégularités ont pu être observés, surtout au niveau des étiquettes :

- l'ancien logo a été utilisé (le délai de transition a expiré le 01.01.2022)
- une version non conforme du nouveau logo a été utilisée.

Notez que si le fond est blanc, le logo à utiliser est celui avec le cadre et sur fond coloré, le logo doit être sans cadre.

- la mention de l'autorité de prestation de certification n'était pas mentionné

Nous vous recommandons d'envoyer un BAT à ProCert avant de procéder à une nouvelle impression / commande d'étiquettes à ([produkte@procert.ch](mailto:produkte@procert.ch)). Ainsi, ces erreurs peuvent être évitées.

## Facture annuelle

Vous trouverez en annexe votre facture pour la redevance système 2024. Les recettes permettent de financer les contrôles d'échantillons, les frais de participation à GLOBALG.A.P. et le développement du système.

Vous avez des questions sur un projet ?

N'hésitez pas à m'appeler (044 388 53 21).

Cordialement,



Damiana Rinaldi

Responsable du département Production et commerce